

ment. Le président de ce comité, comme nous le savons, a essayé de faire en sorte que ce rapport soit adopté, ses membres ayant exprimé d'une manière unanime leur inquiétude en ce qui concerne les routes suivies par les pétroliers au large de la côte ouest, mais sa tentative a été sabordée par le président même du Conseil privé qui, aujourd'hui, a loué les réalisations du gouvernement. C'est une autre affaire qui a été mise de côté comme étant sans valeur.

Et aussi, depuis juin, un bill ayant atteint l'étape du rapport et destiné à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé se trouve inscrit au *Feuilleton*; c'est là une autre mesure qui intéresse et préoccupe les agriculteurs de l'Ouest. Il a également été mis de côté. En dépit de son importance pour les agriculteurs de l'Ouest du Canada et pour le public en général, le gouvernement cherche à le mettre au rancart. On pourrait également s'enquérir du bill C-244 concernant la stabilisation des prix du grain, auquel le gouvernement attachait tant d'importance et qu'ultérieurement il a rapporté. Que devient ce bill? Le gouvernement n'est-il pas disposé à le soumettre encore à la Chambre? Ne se préoccupe-t-il pas de l'agriculture de l'Ouest? Ce bill traite d'un secteur de la politique gouvernementale qui il y a quelques mois, avait tant d'importance. Actuellement, on n'y pense même plus.

● (11.50 a.m.)

On a parlé beaucoup d'une très importante question, autant dans des Livres blancs que dans d'autres documents de ce genre; il s'agit de la question importante qu'est le projet de loi concernant la promotion des ventes et la vente des cigarettes, c'est-à-dire un sujet intéressant probablement la santé de toute la population du pays, et un sujet que le gouvernement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) trouvaient tellement important dès le 10 juin qu'ils jugeaient nécessaire de l'inscrire au *Feuilleton* pour qu'il soit étudié à ce moment-là. Maintenant nous n'en avons pas le temps. Il s'agit certainement de questions dont nous aurions le temps de nous occuper si nous nous réunissions au milieu de janvier au lieu du milieu de février. Ce sont là des questions très importantes pour la santé et le bien-être de la population. Des amendements au Code criminel, à la loi sur la responsabilité de la Couronne et à la loi sur les secrets officiels ont également été considérés comme importants par le ministre de la Justice (M. Turner) au point qu'il les a fait inscrire au *Feuilleton* à la fin de juin. Présentement, on n'essaie même pas de trouver un moment pour les étudier afin de voir si ce sont des amendements valables et utiles. Nous voulons savoir pourquoi cela ne peut pas se faire, mettons, au milieu de janvier. Il se peut que le ministre de la Justice soit en train de perdre son influence au sein du cabinet. Il se peut qu'il n'y ait plus une situation en vue, mais qu'il soit relégué dans l'ombre, ce qui l'empêcherait de présenter à la Chambre et au cabinet des mesures qui lui paraissent souhaitables.

Le ministre du Travail (M. Mackasey) a naturellement mis en *Feuilleton* dès le 28 juin les amendements au Code canadien du travail qui portent sur les négociations collectives. A l'époque on avait fait grand tapage autour de cette mesure que l'on disait être des plus importantes. Alors pourquoi ne peut-on l'étudier vers le milieu de janvier au lieu du milieu de février? Est-ce que le ministre du

Travail ne peut insister auprès de ses collègues du Québec ou auprès du premier ministre à cet effet? Il hoche la tête; très certainement, ceci veut dire qu'il n'a aucune influence ou qu'il ne s'intéresse pas à pousser l'affaire. Il n'y a pas de doute que cette question aurait pu être étudiée vers le milieu de janvier plutôt que d'être mise de côté; ou peut-être que le ministre du Travail, ayant fait une telle salade des opérations de la Commission d'assurance-chômage, pense qu'il vaut mieux éviter de se présenter devant le Parlement pour répondre au grand public qui voudrait qu'on remédie à la situation, sauf pour déclarer à l'occasion que la Bell Canada recourt à l'écoute téléphonique pour voir si les circuits sont utilisés au maximum. C'est pourtant là une question bien importante.

Si le premier ministre, qui apparemment mène la barque, y portait un quelconque intérêt, le Parlement siégerait de nouveau dès la mi-janvier afin d'étudier ces questions. Il y a la loi proposée par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Basford, et dite à tort loi pour promouvoir la concurrence, qui était un texte législatif d'une telle importance et d'une si grande portée qu'il a fallu lui aussi le présenter en seconde lecture le 29 juin, il y a six mois de cela. Il se peut certes, comme nous le savons, que le ministre de la Consommation et des Corporations ait été embobeliné par les milieux d'affaires et qu'il soit en train de rédiger une loi sur mesure pour l'Association des manufacturiers canadiens et non pour le grand public, mais c'est là pure spéculation de ma part. Il y a une question des paiements d'allocations familiales qui préoccupait tellement le gouvernement il n'y a que quelques semaines et qui à présent ne l'intéresse plus du tout. Il y a le problème de la modification de la représentation à la Chambre, la question du débat promis sur l'avortement, ainsi que la question des frais d'élection qui traîne depuis six ou huit mois, sujet que le gouvernement jugeait si important il y a deux ans qu'il ne voulait pas laisser le Comité des privilèges et élections s'en occuper, parce qu'il tenait à le traiter comme une question extraordinaire. Ce projet, lui aussi, a été enterré, mis au rancart et oublié.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je crois pouvoir tout simplement dire que la façon dont le gouvernement se préoccupe du bien-être public au Canada—il a en fait décidé de prendre 7 semaines de congé qu'il consacra à ce qu'il juge souhaitable et ce, en s'affranchissant du processus parlementaire—montre que le gouvernement est aussi honnête que celui qui règle ses dettes en monnaie de singe!

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, je voudrais être plus bref que mes deux préopinants, mais on me permettra, au début de mes remarques, de manifester quelque peu les sentiments qui m'animent en ce 31 décembre 1971. A mon avis, il est extrêmement stupide, pour moi, d'avoir à prendre la parole en ce 31 décembre, car dans l'énumération de records établis dans ce genre de «palmarès» que le ministre a dressé tout à l'heure, il a semblé oublier des tâches excessivement sombres, et je ne voudrais que mentionner la fameuse loi sur les mesures de guerre. Monsieur le président, je ne voudrais pas être triste en cette fin d'année 1971, à la toute veille de l'année 1972, mais je pense que le ministre a pris bien garde de ne pas parler de ces tâches excessivement sombres qu'a connues cette session que nous terminons aujourd'hui.